

Le ministre a dit qu'il se réjouirait de tout ce qui pourrait nous être utile.

M. CHALLEMEL-LACOUR: C'est une traduction libre.

M. LE DUC DE BROGLIE: Si vous voulez, je lirai vos paroles.

L'orateur donne lecture du passage du discours de M. Challemel-Lacour, auquel il a fait allusion.

Je crois, du reste, ajoute l'orateur, et même je suis sûr que M. Challemel-Lacour, depuis qu'il est ministre, a modifié son opinion.

Pendant que ce résultat extérieur se préparait, on nous disait qu'on pensait à d'autres alliances; on parlait, non de la Russie, mais de l'Angleterre.

Je repousse le mot d'alliance, parce qu'il pourrait donner naissance à une alliance, mais depuis l'affaire d'Egypte, je crois que l'on ne peut plus parler d'alliance anglaise.

Nous sommes donc dans une situation d'isolement, et, par suite d'impopularité; je voudrais être rassuré sur ce point.

Au 16 mai, on a agit sur les électeurs avec l'opportunité de l'alliance de l'Allemagne avec l'Italie, qui n'existait pas alors.

Ce danger existe aujourd'hui, et on ne peut pas, comme à cette époque, dire qu'il résulte de l'attitude officielle du gouvernement français.

On a dit que cette attitude est de Rome de Vienne et de Berlin avait pour but de protéger la République en France.

Je suis sûr que le gouvernement n'accepterait pas cette protection.

J'ignorais le dernier motif qui rend la question politique: On parle du droit de la France de fortifier sa situation coloniale.

Des projets sont déposés au Sénat et au Congrès; nous les examinerons, mais sans oublier que nous sommes une puissance continentale et que la condition de sécurité nous avons donc besoin de savoir si M. le ministre peut nous donner l'assurance qu'il n'a aucune crainte de complications à l'extérieur.

Discours de M. Challemel-Lacour

M. CHALLEMEL-LACOUR: Lorsque M. le duc de Broglie m'a fait part de la question qu'il voulait poser, j'ai éprouvé, et je sais, un moment d'hésitation; non pas que cette question m'inspirât la moindre inquiétude.

Un ancien ambassadeur, d'un ancien ministre d'un homme d'Etat, justement expert en matière de parlementarisme, et aussi d'un orateur expert dans l'art de dire.

Cette confiance n'a pas été trompée, je le reconnais; mais je me demande si nous sommes en ce moment à l'extérieur sur ce fait, qui est en core, à l'heure qu'il est, entouré de profondes obscurités.

Il me sera même permis de faire observer que les commentaires auxquels ce fait a donné lieu, sont pas toujours les mêmes, et qu'ils sont même plutôt évasifs.

C'est sur ce point que nous sommes demandés des explications.

Pour que le moment fut venu de discourir sur ce fait, il fallait que nous nous fussions préalablement entendus sur ce fait, qui est en core, à l'heure qu'il est, entouré de profondes obscurités.

On est en part dans cette pensée que j'ai acceptée sans objection.

Le 25 avril, M. Gladstone a été interrogé sur le même sujet à la Chambre des Communes; il a répondu en renvoyant le questionneur aux déclarations faites dans les parlements anglais, et il a dit qu'il ne pourrait en faire autant, mais je ferai remarquer que ces déclarations ne sont pas exactement pareilles.

Si donc je voulais discuter à fond, il faudrait choisir une interprétation qui serait peut-être vraie et restera vraie, mais qui n'est pas la nôtre; nous avons des agents chargés de nous le faire; mais à supposer que leur vigilance ou leur perspicacité ne soient jamais initiés en ce qui ne savent jamais, sauf certains incidents, ce que nous pouvons faire, et qu'ils ne nous aient pas dit ce qu'ils ont dit.

Nous en sommes donc aux conjectures.

M. LE DUC DE BROGLIE: Je réponde personnellement en disant que je n'ai rien dit dans le discours du ministre qui ait éclairci la question, ni qu'il n'ait dit rien de plus que ce qu'il n'a dit.

Le ministre nous a dit lui-même qu'il ne savait pas plus que moi. (Rires). Je ferai observer que je n'ai pas d'ambassadeurs, que je n'ai pas de ministres, et je pense que la diplomatie était faite pour en savoir plus long que les spécialistes des langues, et de Rome.

M. le ministre a fait allusion à des tentatives précédentes de négociations étrangères; je répondrai qu'il sera possible qu'à certaine époque en face de semblables négociations entre ces nations étrangères, on ait été à même de s'en informer et de s'y opposer. (Très bien à droite. — Bruit à gauche.)

Quant aux tentatives pacifiques du ministre, je ne les ai pas contestées. Le ministre a même très noblement et dans un bon langage fait la preuve de ce que je pensais faire une allusion à des tentatives de négociations étrangères; mais il n'a pu donner rien de ce que j'ai dit. Je n'ai donc pu répondre à rien de ce qu'il a dit.

Je me bornerai donc à répondre au reproche très poli et très courtoisement adressé d'avoir rompu le silence.

Ce n'est pas avoir rompu le silence que d'avoir porté à la tribune les questions qui ont été traitées dans les Parlements étrangers, et d'alléguer, n'eussent-elles que de provoquer le langage tenu tout à l'heure que je m'applaudirais de mon initiative. (Très bien à droite.)

M. BARBIEUX dit que M. le garde des sceaux a accordé de répondre à une question sur le principe qui veut d'être en principe le Conseil d'Etat sur la suspension des traitements ecclésiastiques.

Cette question sera posée samedi prochain. La séance est levée à 5 h. 15 minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du mardi 1er mai 1883

Présidence de M. BRISSON.

La séance est ouverte à 2 heures.

Validations

La Chambre valide plusieurs élections.

E. s. récépissés

La Chambre s'occupe de la suite de la discussion du projet de loi sur les récidivistes.

La Chambre déclare close la discussion de l'article 1er.

Elle passe au vote sur les amendements.

La Chambre adopte, avec quelques modifications, les trois premiers articles.

Elle s'ajourne à lundi.

La séance est levée.

NOUVELLES DIVERSES

Le mouvement judiciaire

Paris, 1er mai.

Le garde des sceaux a soumis à la signature du président de la République un mouvement judiciaire. Dans ce mouvement sont comprises les nominations suivantes:

M. Moitaubia, premier président de la Cour de Limoges, est nommé président de la Cour de Rouen, en remplacement de M. Neveu-Lemaire, admis à la retraite par limite d'âge.

M. Auger Duocrocq, procureur général près la Cour d'Orléans, est nommé premier président de la Cour de Limoges.

M. Fauriol, avocat général près la Cour d'Alger, est nommé procureur général près la Cour d'Orléans.

La caisse des retraites pour la vieillesse

Paris, 1er mai.

Le ministre des finances a déposé aujourd'hui au bureau de la Chambre, un projet de loi portant organisation de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

La réorganisation militaire

Paris, 1er mai.

Le conseil supérieur de la guerre a tenu hier une longue séance et a terminé l'examen des projets du ministre de la guerre. Ces projets seront déposés au bureau de la Chambre, dans le courant de cette semaine.

Tout au plus la question de la suppression du volontariat sera-t-elle réservée, pour permettre au président du conseil et au ministre de la guerre de trouver une réconciliation qui concilie les intérêts en présence.

Les associations ouvrières

Paris, 1er mai.

La commission extra-parlementaire des associations ouvrières s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Margue.

Elle a entendu les dépositions de six ouvriers charpentiers.

L'Union républicaine

Paris, 1er mai.

On sait que l'Union républicaine de la Chambre s'est réunie cette après-midi pour renouveler le bureau dont le pouvoir arrivait à expiration.

M. Rusca a été élu président par 94 voix contre 19 données à M. Paul Bert.

M. Duclot, député de la Charente, a été élu vice président également par 91 voix.

M. M. Combarve et Par a été élu secrétaire par 69 voix. Le second par 52.

M. Lévêque est maintenu dans ses fonctions de questeur.

L'artillerie de forteresse

Paris, 1er mai.

Outre les projets de loi sur l'artillerie de forteresse et l'armée d'Afrique, le ministre de la guerre en a fait également préparer sur l'avancement, le rengagement des sous-officiers, les écoles d'enfants de troupe et enfin le recrutement.

Tous ces projets sont, aujourd'hui, entièrement terminés et le ministre les déposera, dans quelques jours, sur le bureau de la Chambre.

Toutefois, en raison de l'état très avancé des travaux de la commission du Parlement sur le loi du rengagement, en raison aussi du caractère particulier de cette loi qui par tant de côtés touche à des questions d'ordre social et politique, il est possible que le général Thibaudin renonce à déposer son projet de loi spécial sur ce sujet.

Il se contenterait, dans ce cas, de présenter à la commission des observations aussi complètes que possible sur les points purement militaires de la question.

Le comité consultatif d'infanterie

Paris, 1er mai.

Le comité consultatif d'infanterie a terminé ses travaux. Les membres de ce comité, qui ont été commandés en chef en province, sont repartis hier pour rejoindre leurs corps respectifs.

Nominations

M. Durassier, ancien secrétaire du ministre de la marine, est nommé directeur du bureau de marine marchande, créé récemment au ministère du commerce.

M. Renaud est nommé chef de bureau des renseignements commerciaux et de la presse, au même ministère.

Les traitements ecclésiastiques

La Gazette de s. Tribune, sous forme d'article, publie une sorte de consultation concernant la suspension des traitements ecclésiastiques.

Ce journal conclut que ni l'ancien droit, ni le nouveau droit ne fournissent d'argument à l'appui de la thèse adoptée par le Conseil d'Etat.

Quant à l'induction juridique tirée de l'autorité de l'Etat sur les services publics, la Gazette la déclare sans valeur, parce que les ecclésiastiques ne sont pas des fonctionnaires publics.

Don Bosco à Saint-Sulpice

Don Bosco, le vénérable religieux italien, fondateur de congrégations, créateur d'innombrables écoles et d'ospitals, auquel le Pape chrétien fait en ce moment un accueil si extraordinaire, a dit le samedi matin à Saint-Sulpice.

L'assistance était nombreuse, l'église pleine comme aux plus grands jours de fête.

La fatigue de Don Bosco ne lui a pas permis de monter en chaire comme on l'avait annoncé. Il a dit seulement quelques mots après l'évangile.

Après la messe, don Bosco a eu grand-peine à se dégager de tous ceux qui voulaient lui parler, à l'embrasser, toucher ses vêtements: Jusque dans la rue sa voiture était entourée d'une foule qui l'obligeait à marcher au pas et qui ne cessait de le bénir.

Le prince Roland Bonaparte

Ainsi que nous l'avons annoncé, le prince Roland Bonaparte a donné sa démission.

Sorti de Saint-Cyr en 1870, le 29^e de sa promo-

tion, il avait été affecté au 37^e de ligne, d'abord en garnison à Falaix et actuellement à Châlons. Le prince Roland ne s'est jamais occupé de politique, et s'il quitte le service militaire pour lequel il avait une véritable vocation, c'est uniquement afin de pouvoir se consacrer entièrement à la vie de famille. On sait que le prince a une petite fille, la princesse Marie, âgée de 10 mois, et dont la mère, née Blacq, fille du riche fermier des jeux de Monaco, mourut subitement, au milieu d'un dîner de famille, en octobre dernier.

Les prix Montyon

Dans une de ses dernières séances l'Académie française a l'honneur de désigner les membres présents, vient de désigner pour l'un de ses prix Montyon le recueil de poésies de M. Stéphane Liégard, intitulé: les grands courus.

Le port de Saint-Malo

Mardi, est arrivée au Grand Hôtel une députation des notables de Saint-Malo. Ces messieurs, au nombre d'une quinzaine, viennent s'entretenir avec le ministre des travaux publics au sujet des travaux importants qu'on doit exécuter dans leur port.

Un grand incendie

Mézères, 1er mai.

Un incendie considérable s'est déclaré hier, vers onze heures du soir, à Signy l'Abbaye.

On vit, maisons d'habitation ont été la proie des flammes.

Rien n'a pu être sauvé des différents mobiliers.

La cause de ce sinistre est inconnue.

Suicide d'un officier

Paris, 1er mai.

Cette nuit, un lieutenant du 38^e de ligne, M. Roy, après une scène de jalousie avec sa malheureuse épouse, s'est tiré un coup de revolver dans la tête et s'est fait ensuite sauter la cervelle.

La fille n'est pas morte mais son état est très grave.

ÉTRANGER

Ouverture de l'Exposition

Amsterdam, 1er mai.

L'ouverture de l'Exposition internationale a été favorisée par un temps magnifique. La ville était pavée; elle présente partout l'aspect le plus animé.

À une heure, LL. MM. sont arrivés sur le terrain de l'Exposition, accompagnés par le corps diplomatique et les autorités civiles et militaires. Pre-que-toutes les puissances étrangères étaient représentées par leur commission.

On remarquait la présence de M. Hensson, ministre du commerce en France.

Les déclarations de bienvenue ont été faites et accompagnées par un grand orchestre.

M. O'Neil, président du comité exécutif de l'Exposition et président de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a remercié les Majestés de l'honneur de leur présence et de l'intérêt qu'elles présentaient au commerce et à l'industrie du monde.

Amsterdam, 1er mai.

Le roi a nommé président du jury de l'exposition internationale et coloniale, l'ancien secrétaire, M. Van Harten.

Au Vatican

L'Agence Havas nous envoie la dépêche suivante: « M. Errington est rentré à Rome. Il s'est rendu dans la matinée au Vatican. »

Mgr Croke est attendu prochainement à Rome. On croit que le Pape l'a appelé pour lui recommander d'adopter les idées et la conduite du cardinal Ma-Cabe. »

M. de Bouteneff

Rome, 2 mai.

M. de Bouteneff a pris congé du Pape aujourd'hui; il va passer quelques jours en Russie à l'occasion du couronnement du Czar.

Tentative d'assassinat contre un député italien.

Rome, 30 avril.

La cour d'assises de Rome a eu à se prononcer aujourd'hui dans l'affaire intentée au sieur Tognetti et à quatre autres personnes, pour tentative d'assassinat sur la personne de M. Cocchiari, député de Rome.

Tognetti a été condamné à cinq ans de réclusion. Ses quatre co-accusés ont été acquittés.

Le procès de Dublin

Dublin, 1er mai.

Le jury a prononcé un verdict de non culpabilité en faveur du cocher Fitz Harry qui avait été accusé de complicité dans le meurtre de Phoenix-Park.

Le couronnement du Czar

Consantinople, 1er mai.

Serfer Pachia a été officiellement désigné pour représenter le Sultan au couronnement du Czar.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Présents: MM. Ch. Jonglez, président; Jour Jamin, vice-président; Scabaret, trésorier-archiviste; Dubrion; Herbaux; J.-B. Desmouret; et autres.

Absents: MM. Bernaert, indisposé; P. Lemaître, empêché.

La Chambre de commerce, après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 16 mars dernier, a reçu diverses communications de son président, et a entendu les divers documents de la mission de la société française de veaux puvis.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 1883, au sujet d'un projet de création d'un chemin de fer entre Roubaix et Valenciennes, la Chambre a décidé de se prononcer sur ce projet.

Après lecture de la circulaire de M. le ministre du commerce, en date du 12 avril 18